



Avril 2011

INFORMATIONS JURIDIQUES AGROALIMENTAIRES

PRODUCTION / COMMERCIALISATION

- **Règlement (CE) n° 344/2011 de la Commission du 8 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007** du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:096:0015:0016:FR:PDF>
- **Règlement (CE) n° 342/2011 de la Commission du 8 avril 2011 modifiant l'annexe II du règlement (UE) n° 206/2010** établissant des listes des pays tiers, territoires ou parties de pays tiers ou territoires en provenance desquels l'introduction dans l'Union européenne de certains animaux et viandes fraîches est autorisée, et définissant les exigences applicables en matière de certification vétérinaire - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_096/l_09620110409fr00100011.pdf
- **Règlement (CE) n° 337/2011 de la Commission du 7 avril 2011** concernant l'autorisation d'une préparation enzymatique à base d'endo-1,4-bêta-xylanase et d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase en tant qu'additif pour l'alimentation des volailles, des porcelets sevrés et des porcs d'engrais sement (titulaire de l'autorisation : Danisco Animal Nutrition) - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_094/l_09420110408fr00190020.pdf
- **Règlement (CE) n° 336/2011 de la Commission du 7 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1292/2008** pour permettre l'utilisation de l'additif *Bacillus amyloliquefaciens* CECT 5940 dans les aliments pour animaux contenant du diclazuril, du monesin-sodium et de la nicarbazine - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_094/l_09420110408fr00170018.pdf
- **Règlement (CE) n° 335/2011 de la Commission du 7 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1091/2009** en ce qui concerne la teneur minimale de la préparation enzymatique à base d'endo-1,4-B-xylanase produite par *Trichoderma reesei* (MUCL 49755) et d'endo-1,3(4)-B-glucanase produite par *Trichoderma reesei* (MUCL 49754) en tant qu'additif pour l'alimentation des poulets d'engraissement - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_094/l_09420110408fr00140016.pdf
- **Arrêté du 25 mars 2011 modifiant l'arrêté du 2 octobre 1997** relatif aux additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023823129&dateTexte=>
- **Décision de la Commission du 4 avril 2011 mettant en oeuvre la directive 97/78/CE du Conseil** en ce qui concerne le transbordement, au poste d'inspection frontalier d'introduction, de lots de produits destinés à l'importation dans l'Union ou à des pays tiers - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_090/l_09020110406fr00500052.pdf
- **Directive 2011/42/CE de la Commission du 11 avril 2011** d'exécution modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active flutriafol et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_097/l_09720110412fr00420045.pdf
- **Directive 2011/41/CE de la Commission du 11 avril 2011** d'exécution modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active dithianon et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_097/l_09720110412fr00380041.pdf



- **Règlement (CE) n° 351/2011 de la Commission du 11 avril 2011 d'exécution modifiant le règlement (UE) n° 297/2011** imposant des conditions particulières à l'importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux originaires ou en provenance du Japon à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_097/l_09720110412fr00200023.pdf
- **Règlement (CE) n° 362/2011 de la Commission du 13 avril 2011 modifiant l'annexe du règlement (UE) n° 37/2010** relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale, concernant la substance monépantel - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_100/l_10020110414fr00260027.pdf
- **Règlement (CE) n° 361/2011 de la Commission du 13 avril 2011 concernant l'autorisation d'Enterococcus faecium NCIMB 10415** en tant qu'additif dans l'alimentation des poulets d'engraissement (titulaire de l'autorisation : DSM Nutritional Products Ltd représenté par DSM Nutritional products Sp. z.o.o) et modifiant le règlement (CE) n° 943/2005 - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_100/l_10020110414fr00220025.pdf
- **Directive 2011/44/CE de la Commission du 13 avril 2011 d'exécution modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil** en vue d'y inscrire la substance active azadirachtine et modifiant la décision 2008/941/CE de la Commission - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_100/l_10020110414fr00430046.pdf
- **Directive 2011/45/CE de la Commission du 13 avril 2011 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil** en vue d'y inscrire la substance active diclofop et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_100/l_10020110414fr00470050.pdf

SECURITE DES PRODUITS

- **Décision de la Commission du 1er avril 2011 modifiant les annexes II à IV de la directive 2009/158/CE du Conseil** relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers de volailles et d'oeufs à couver (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2011/l_090/l_09020110406fr00270049.pdf
- **Décret n° 2011-385 du 11 avril 2011 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de l'ordonnance n° 2010-18 du 7 janvier 2010** portant création d'une agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023850479&dateTexte=>
- **Règlement (CE) n° 364/2011 de la Commission du 13 avril 2011 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 798/2008 de la Commission et le règlement (CE) n° 1291/2008 de la Commission** en ce qui concerne un programme de contrôle des salmonelles sur certaines volailles et les oeufs en Croatie conformément au règlement (CE) n° 2160/2003 du Parlement européen et du Conseil, et corrigeant les règlements (UE) n° 925/2010 et (UE) n° 955/2010 de la Commission - (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:100:0030:0036:FR:PDF>

APPELLATIONS

R.A.S

ACCORDS INTERPROFESSIONNELS / TRAVAIL SALARIE / PROTECTION SOCIALE

R.A.S

FINANCEMENTS / AIDES



R.A.S

ORGANISMES / AUTORITES

R.A.S

ENVIRONNEMENT

▪ **Règlement (CE) n° 333/2011 du Conseil du 31 mars 2011** établissant les critères permettant de déterminer à quel moment certains types de débris métalliques cessent d'être des déchets au sens de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:094:0002:0011:FR:PDF>

▪ **Arrêté du 22 mars 2011 définissant les conditions de présentation et d'instruction des demandes d'exemption au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006** concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) lorsque cela s'avère nécessaire aux intérêts de la défense nationale.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023822941&dateTexte=>

Sources : Lex Europa, Legi France, Saga Veille